

<b>Projet 16 : Renforcement de l'efficacité de la gestion des aires marines protégées et de la résilience des collectivités côtières</b>	<b>Années de mise en œuvre : 2015 et 2016</b>
<b>Budget prévu pour 2 ans : 300 000 \$ CAN</b> <b>1<sup>re</sup> année : 140 000 \$ CAN</b> <b>2<sup>e</sup> année : 160 000 \$ CAN</b>	
<p><b>Priorités et sous-thème stratégiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Collectivités et écosystèmes durables – Paysages terrestres et marins; écosystèmes et espèces prioritaires</li> <li>○ Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements – Carbone bleu (écosystèmes marins et côtiers)</li> </ul> <p>Le projet cadre avec la priorité stratégique <i>Collectivités et écosystèmes durables</i> et, plus particulièrement, avec le sous-thème <i>Paysages terrestres et marins</i>. Plusieurs de ses volets ont également trait au sous-thème <i>Écosystèmes et espèces prioritaires</i>, à la priorité stratégique <i>Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements</i>, et au sous-thème <i>Carbone bleu (écosystèmes marins et côtiers)</i>. Le projet est destiné à soutenir les réseaux d'aires marines protégées (AMP), les partenariats de parcs marins, les activités d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements, l'intégration des connaissances traditionnelles, et la sensibilisation et la participation des membres des collectivités. Le projet donnera lieu à une collaboration avec le secteur privé ainsi qu'avec les collectivités autochtones et locales afin de mieux connaître et d'amenuiser la vulnérabilité écologique, sociale, culturelle et économique des activités traditionnelles, halieutiques et récréatives dans les paysages marins d'Amérique du Nord. Il donne également suite aux questions et aux possibilités soulevées lors de la réunion que le Comité consultatif public mixte (CCPM) a tenue en novembre 2014, intitulée <i>Les côtes de l'Amérique du Nord face aux changements climatiques</i>.</p>	
<p><b>De quelle manière ce projet cadre-t-il avec les thèmes généraux?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Apprendre des groupes et des collectivités locales et autochtones vulnérables et leur venir en aide :</i> Le projet s'appuie sur de précédentes activités en vue d'améliorer la connectivité d'écosystèmes prioritaires d'Amérique du Nord grâce à la constitution de réseaux d'AMP. Centré principalement sur les collectivités durables, il se fonde également sur d'autres travaux de la CCE destinés à relever et à cartographier les « habitats de carbone bleu » dans le contexte des changements climatiques. En outre, ce projet visera l'application des lignes directrices de la CCE et de chaque pays dans les paysages marins afin d'aider les collectivités côtières vulnérables et autochtones à préserver des avantages essentiels sur les plans économique, social et culturel.</li> <li>• <i>Améliorer l'échange d'informations, de la transparence, du renforcement des capacités et de la communication :</i> Le projet consistera à favoriser l'échange d'informations, la communication et le renforcement des capacités relativement à des thèmes qui suscitent l'intérêt des trois pays. Il visera également à soutenir les activités permanentes d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements, ainsi que la sensibilisation, la participation et le renforcement des capacités des collectivités en collaborant avec les gestionnaires d'AMP à la conservation des écosystèmes marins et des moyens de subsistance écologiques traditionnels.</li> </ul>	

### **Résumé du projet (y compris un énoncé précis de son but)**

Le projet aura pour objet d'élaborer une approche nord-américaine relative à l'efficacité de la gestion des AMP et à la résilience des collectivités côtières, en se fondant sur les activités que mènent les trois pays et en tenant compte du climat et d'autres pressions qui y sont associées tout autant que de leurs conséquences sur les espèces, les écosystèmes et la population. Cette approche en matière de conservation prend en considération le rôle essentiel que les AMP peuvent jouer en permettant de pérenniser les avantages qu'elles offrent à l'économie locale et aux collectivités, tout en accordant la même importance aux activités économiques durables pour conserver et rétablir les espèces et les écosystèmes.

Le projet donne suite aux engagements nationaux et internationaux destinés à améliorer l'efficacité de la gestion des AMP grâce à la conclusion de nouveaux partenariats de parcs marins visant des groupes pilotes d'AMP dans des paysages marins prioritaires communs aux trois pays (p. ex., le golfe du Mexique, l'océan Arctique, la mer des Salish et le golfe de Californie). Le principal objectif de ces partenariats consistera à travailler en collaboration pour éliminer les menaces à l'égard des ressources et des écosystèmes communs. Les gestionnaires des AMP pilotes appliqueront les lignes directrices de la CCE et de chaque pays, et d'autres lignes directrices relatives à la gestion des AMP en fonction du climat, afin de relever les activités économiques locales que pourraient menacer les changements climatiques et d'autres phénomènes, en se concentrant sur l'une ou plusieurs des activités suivantes : la pêche commerciale et récréative, les loisirs en plein air et les modes d'utilisation traditionnels des ressources par les collectivités autochtones (y compris la restauration en fonction de critères écologiques et culturels). En collaboration avec des partenaires communautaires, le projet favorisera l'établissement de nouveaux partenariats intersectoriels tout en soutenant la prise en compte des résultats du projet dans les plans et les activités de gestion visant les AMP pilotes. L'exécution du projet est censée être souple et évolutive afin de pouvoir recourir aux divers degrés de capacités de gestion nécessaires pour relever les défis dans les différentes AMP.

Les principaux éléments du projet comprendront l'échange d'informations sur la manière de gérer plus efficacement les AMP, d'évaluer les incidences et la vulnérabilité à l'échelle du paysage marin et des collectivités locales, d'établir d'autres buts et objectifs de conservation en fonction des scénarios de changements climatiques, d'améliorer les plans de gestion des AMP, de prendre en compte le rôle des activités économiques locales à caractère durable dans la conservation des espèces et des écosystèmes, et de consigner les modifications éventuelles dans les politiques, notamment dans la planification de nouvelles AMP. En améliorant la planification des paysages en fonction du climat, le projet permettra de mieux connaître la manière dont les menaces actuelles ont une incidence sur les mouvements migratoires et les processus écosystémiques, et ce, à trois échelles : sur le système (dans l'ensemble du réseau nord-américain d'AMP), sur le paysage marin (groupes régionaux d'AMP) et sur les emplacements pilotes (plan local). Étant donné que le Canada, le Mexique et les États-Unis connectent et étendent les réseaux d'AMP en favorisant les partenariats de parcs marins, ce projet peut servir de modèle à une forte multiplication des partenariats afin d'améliorer la conservation à l'échelle des paysages marins et d'adapter les plans de gestion en vue de renforcer leur efficacité. Le projet améliorera parallèlement les moyens de subsistance des collectivités en recensant les plus importantes activités traditionnelles, halieutiques et récréatives associées aux ressources des AMP, et en travaillant de concert avec les collectivités et le secteur privé pour gérer ces activités de manière adaptative et éliminer ainsi autant les menaces persistantes que nouvelles. Ces mesures sont impératives si l'on veut conserver la capacité des AMP existantes et envisagées à fournir des services écosystémiques essentiels qui préservent la vie et les moyens de subsistance des humains.

### Résultats à court terme (à mi-chemin)

1. Collaboration des gestionnaires d'AMP dans le cadre des partenariats de parcs marins.
2. Relevé des menaces communes dans les paysages marins et à l'échelle locale ainsi que de leurs incidences sur les ressources.
3. Recensement des activités économiques durables dans chaque emplacement pilote qui contribuent à la conservation des AMP.
4. Choix de partenaires communautaires dans les emplacements pilotes et entrée en relation avec eux.
5. Promotion de mesures efficaces grâce à des approches adaptées au climat qui tiennent compte de l'économie locale et des liens qu'ont les collectivités autochtones avec les ressources côtières et la restauration en fonction de critères écologiques et culturels (en raison de leur valeur sur les plans social et écologique).
6. Promotion d'activités traditionnelles, halieutiques et récréatives durables dans le cadre de partenariats nord-américains intersectoriels.

### Résultats à long terme (à la fin du projet)

1. Partenariats à l'échelle du paysage marin qui contribuent fructueusement à une meilleure connectivité et au renforcement de la résilience écosociale.
2. Diffusion de l'expérience acquise et de connaissances par les gestionnaires d'AMP, et coordination des activités à l'échelle du paysage marin dans le cadre des partenariats de parcs marins.
3. Meilleure reconnaissance et prise en compte, dans l'établissement de plans de gestion des AMP, d'un éventail d'activités économiques durables qui ont des incidences positives sur la conservation des écosystèmes.

### Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)

- Forte expansion du réseau d'AMP en Amérique du Nord dans des régions importantes en vue de renforcer la résilience des collectivités et des écosystèmes côtiers.
- Renforcement de la résilience des collectivités et des écosystèmes côtiers grâce à des méthodes de gestion des AMP adaptées au climat.
- Amélioration de l'économie locale reposant sur les ressources grâce à la résilience sociale dans les collectivités côtières.
- Prise en compte des méthodes traditionnelles autochtones relatives aux ressources dans la réflexion sur la gestion et la résilience des AMP.

### Évaluation du rendement (objectif stratégique, mesurable, réalisable, réaliste et limité dans le temps [SMART])

Résultat (jusqu'en 2017)	Évaluation	Objectif	Indicateur
Mise en place, par des gestionnaires d'AMP dans au moins deux paysages marins déterminés, d'activités concertées dans le cadre de partenariats de parcs marins	Établissement de partenariats à l'égard d'AMP où les gestionnaires règlent des problèmes à l'échelle du paysage marin. Il peut s'agir de partenariats officiels ou non officiels selon les besoins des programmes relatifs aux AMP.	Établissement de deux partenariats de parcs marins.	Signature de protocoles d'entente par les responsables de parcs marins, le cas échéant.

<p>Choix de mesures d'adaptation, en fonction de la vulnérabilité des ressources et à l'aide de lignes directrices adaptées au climat, à l'intention des gestionnaires d'AMP dans les emplacements pilotes, en se concentrant principalement sur les activités traditionnelles, halieutiques et récréatives.</p>	<p>Évaluation de la vulnérabilité des AMP pilotes, notamment de la sensibilité, de l'exposition et de la capacité d'adaptation.</p>	<p>Évaluation de deux paysages marins.</p>	<p>Évaluation mise à la disposition de spécialistes des AMP.</p>	
<p>Recensement d'activités économiques durables relatives à la pêche, à l'utilisation de ressources traditionnelles autochtones et aux loisirs en plein air, ainsi qu'une analyse de la vulnérabilité et le choix de mesures d'adaptation.</p>	<p>Analyse de facteurs déterminant la vulnérabilité de ces activités aux effets éventuels des changements climatiques, de leur viabilité, et de leurs incidences positives et négatives sur la conservation.</p>	<p>Analyse visant deux paysages marins.</p>	<p>Analyse mise à la disposition de spécialistes, de gestionnaires d'AMP et de principaux intervenants.</p>	
<p>Tenue d'au moins trois ateliers dans les paysages marins pilotes avec la participation d'importants membres des collectivités visées, de dirigeants de collectivités autochtones et de représentants d'entreprises locales.</p>	<p>Participation de spécialistes, de gestionnaires d'AMP et de principaux intervenants à des ateliers trinationaux.</p>	<p>Tenue de trois ateliers.</p>	<p>Compte rendu de chaque atelier mis à la disposition des participants.</p>	
<p>Élaboration de mesures de gestion d'AMP recommandées dans deux paysages marins en vue d'en tenir compte dans la mise à jour des plans de gestion et d'exploitation de ces AMP.</p>	<p>Lignes directrices comprenant des cartes, des habitats de carbone bleu et des AMP nord-américaines faisant valoir les possibilités et les priorités d'expansion des réseaux d'AMP.</p>	<p>Élaboration et diffusion de lignes directrices.</p>	<p>Disponibilité des lignes directrices et des cartes.</p>	

**Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :**

- 1) Établissement de partenariats de parcs marins afin de relever les défis en matière de gestion et de renforcer la résilience et la connectivité des réseaux d'AMP (p. ex., le golfe du Mexique, l'océan Arctique, la mer des Salish et le golfe de Californie).
- 2) Application, dans le cadre d'activités et de paysages marins déterminés, des lignes directrices de la CCE et de chaque pays, et d'autres lignes directrices relatives à la gestion des AMP en fonction du climat, afin de relever les menaces communes à l'égard des ressources, des activités économiques locales et des activités traditionnelles, dont les changements climatiques et d'autres phénomènes.
- 3) Amélioration de la gestion d'importantes activités traditionnelles, halieutiques et récréatives liées aux ressources des AMP, en travaillant de concert avec les collectivités et le secteur privé pour éliminer autant les menaces persistantes que nouvelles.

**Tâche 1 : Établissement de partenariats de parcs marins afin de relever les défis en matière de gestion et de renforcer la résilience et la connectivité des réseaux d'AMP (p. ex., le golfe du Mexique, l'océan Arctique, la mer des Salish et le golfe de Californie).**

Sous-tâches	Réalizations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
1.1 Tenue d'ateliers pour échanger l'expérience acquise et des connaissances, cerner les intérêts communs et connaître des situations particulières (tenue d'un atelier dans chaque paysage marin déterminé).	Établissement de partenariats à l'égard d'AMP où les gestionnaires règlent des problèmes à l'échelle du paysage marin.  Établissement d'une courte liste de menaces, de répercussions et de possibilités afin d'éclairer les tâches 2 et 3.	Les travaux accomplis dans le cadre des partenariats à l'échelle des paysages permettront d'améliorer la connectivité et de renforcer la résilience écosociale, ainsi qu'à multiplier les incidences positives des activités visant le système tout en tenant compte des particularités de chaque emplacement.	1 <sup>re</sup> année	1 <sup>re</sup> année : 50 000 \$ 2 <sup>e</sup> année : 0 \$

1.2 Définition des modalités juridiques et techniques en vue d'établir des partenariats de parcs marins officiels.	Évaluation juridique et technique et établissement d'un plan d'action en vue de faciliter les accords à haut niveau visant la signature de protocoles d'entente.	Cette démarche permettra de maintenir cette activité après la fin du projet.	1 <sup>re</sup> année	1 <sup>re</sup> année : 10 000 \$ 2 <sup>e</sup> année : 0 \$
<p><b>Tâche 2 : Application, dans le cadre d'activités et de paysages marins déterminés, des lignes directrices de la CCE et de chaque pays, et d'autres lignes directrices relatives à la gestion des AMP en fonction du climat, afin de relever les menaces communes à l'égard des ressources, des activités économiques locales et des activités traditionnelles, dont les changements climatiques et d'autres phénomènes.</b></p>				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
2.1 Application, dans les emplacements pilotes, des lignes directrices de la CCE et de chaque pays, et d'autres lignes directrices relatives à la gestion des AMP en fonction du climat en se concentrant sur les activités traditionnelles, halieutiques et récréatives dans deux paysages marins.	Évaluation de la vulnérabilité des AMP, y compris du degré de sensibilité et d'exposition, et de la capacité d'adaptation.	La connaissance de la vulnérabilité des AMP et le choix de mesures d'adaptation permettront d'éliminer les menaces à l'égard des espèces et des écosystèmes marins.	1 <sup>re</sup> année	1 <sup>re</sup> année : 80 000 \$ 2 <sup>e</sup> année : 0 \$
2.2 Relevé des possibilités d'expansion des réseaux d'AMP en Amérique du Nord en fonction d'une analyse de la protection spatiale des habitats de	Carte des habitats de carbone bleu et des AMP d'Amérique du Nord illustrant les possibilités et les priorités d'expansion des réseaux d'AMP fondées sur la conservation du carbone bleu à	Éclaire la future expansion des réseaux d'AMP dans les trois pays en fonction des possibilités de mieux protéger les habitats de	1 <sup>re</sup> année	1 <sup>re</sup> année : 0 \$ 2 <sup>e</sup> année : 5 000 \$

carbone bleu.	titre d'avantage concomitant.	carbone bleu (à l'avantage du stockage du carbone, de la résilience aux catastrophes et de la conservation des espèces).		
<b>Tâche 3 : Amélioration de la gestion d'importantes activités traditionnelles, halieutiques et récréatives liées aux ressources des AMP, en travaillant de concert avec les collectivités et le secteur privé pour éliminer autant les menaces persistantes que nouvelles.</b>				
<b>Sous-tâches</b>	<b>Réalisations</b>	<b>Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Budget (\$ CAN) (activités)</b>
3.1 Relevé et analyse des facteurs de vulnérabilité écologique, sociale, culturelle et économique des activités traditionnelles, halieutiques et récréatives dans les paysages marins d'Amérique du Nord, et relevé de mesures adaptatives pouvant minimiser les incidences négatives éventuelles.	Recensement des activités traditionnelles, halieutiques et récréatives dans les AMP pilotes et les paysages marins.  Analyse des facteurs déterminant la vulnérabilité des activités traditionnelles, halieutiques et récréatives aux effets des changements climatiques, ainsi que leur viabilité et les incidences positives et négatives éventuelles sur la conservation.	Permet de connaître la vulnérabilité des activités économiques stratégiques et ses conséquences directes et indirectes sur les activités de conservation.	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> année : 0 \$ 2 <sup>e</sup> année : 80 000 \$
3.2 Tenue d'un atelier dans chaque paysage marin avec des gestionnaires d'AMP et des représentants de collectivités locales et de	Prise en compte d'activités intersectorielles dans les plans de gestion des AMP.  Présentation d'informations sur la	Favorise le développement durable et/ou la gestion d'activités économiques qui contribuent à la	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> année : 0 \$ 2 <sup>e</sup> année : 60 000 \$

partenaires du secteur privé.	vulnérabilité économique et sociale ainsi que sur les mesures d'adaptation; établissement de priorités et choix d'une approche stratégique.	conservation du milieu marin.  Favorise aussi une collaboration efficace avec les collectivités locales et garantit la viabilité à long terme des activités.		
3.3. Élaboration de documents de sensibilisation exposant les enseignements tirés de l'expérience et les possibilités d'adaptation des AMP en vue d'améliorer et d'élargir leurs réseaux.	Documents de sensibilisation exposant les enseignements tirés de l'expérience.  Documents de sensibilisation relatifs à chaque paysage marin à l'intention des collectivités, des partenaires du secteur privé et du public.  Cartes accompagnées d'une analyse du chevauchement des principales zones d'habitats de carbone bleu et de celles ayant une importance écologique, culturelle et économique afin d'illustrer les possibilités de mieux protéger ces habitats dans les réseaux d'AMP ayant fait l'objet d'une expansion.	Ces documents serviront à transmettre aux gestionnaires d'AMP et aux autres partenaires les principales constatations faites au cours du projet, ce qui permettra d'accroître les connaissances et le soutien en vue de la poursuite des activités de renforcement de la résilience dans les zones côtières.	2 <sup>e</sup> année	1 <sup>re</sup> année : 0 \$ 2 <sup>e</sup> année : 15 000 \$

**Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).**

*Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger et/ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.*

- ***De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?***

Le projet cadre avec la priorité stratégique intitulée *Collectivités et écosystèmes durables* et, plus particulièrement, avec le sous-thème *Paysages terrestres et marins*. Plusieurs de ses volets ont également trait au sous-thème *Écosystèmes et espèces prioritaires*, à la priorité stratégique *Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements*, et au sous-thème *Carbone bleu* (écosystèmes marins et côtiers). Le projet est destiné à soutenir les réseaux d'aires marines protégées (AMP), les partenariats de parcs marins, les activités d'atténuation des changements climatiques dans les écosystèmes marins et d'adaptation à ces changements, l'intégration des connaissances traditionnelles, et la sensibilisation et la participation des membres des collectivités. Le projet donne également suite aux engagements nationaux et internationaux officiels en vigueur, dont les objectifs 1, 11 et 15 de la Déclaration d'AICHI-Nagoya fixés par les Parties à la Convention sur la diversité biologique, ainsi que le programme prioritaire de la Maison-Blanche visant à renforcer la résilience des ressources naturelles au climat et à sensibiliser le public aux valeurs de la biodiversité, à l'intégration des milieux marin et côtier, au renforcement de la résilience des écosystèmes et à l'accroissement des stocks de carbone. Le projet s'appuie aussi sur les précieux travaux que la CCE a financés en 2011 et 2012 afin de constituer des réseaux d'AMP résilients aux changements climatiques, ainsi que ceux qu'elle a menés plus récemment, en 2013 et 2014, destinés à intégrer les évaluations de carbone bleu dans les bilans de carbone en Amérique du Nord.

- ***Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)***

À l'achèvement du projet, les membres du Conseil seront en mesure d'annoncer l'élaboration de nouveaux outils et l'établissement de nouveaux partenariats, dont des lignes directrices tenant compte du climat, et des partenariats de parcs marins favorisant la collaboration de représentants de programmes d'AMP, d'organismes chargés des ressources, de collectivités côtières et autochtones, et d'entreprises de tourisme et de loisirs afin de préserver les écosystèmes marins et l'économie à l'échelle locale.

- ***Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.***

Les résultats du projet à évaluer comprendront les suivants jusqu'en 2017 :

- Mise en place, par des gestionnaires d'AMP dans au moins deux paysages marins déterminés, d'activités concertées dans le cadre de partenariats de parcs marins.
- Choix de mesures d'adaptation, en fonction de la vulnérabilité des ressources et à l'aide de lignes directrices adaptées au climat, à l'intention des gestionnaires d'AMP dans les emplacements pilotes, en se concentrant principalement sur les activités traditionnelles, halieutiques et récréatives.
- Recensement d'activités économiques durables relatives à la pêche commerciale et sportive, à l'utilisation de ressources traditionnelles autochtones et aux loisirs en plein air, ainsi qu'une analyse de la vulnérabilité et le choix de mesures d'adaptation.
- Tenue d'au moins trois ateliers dans les paysages marins pilotes avec la participation d'importants membres des collectivités visées, de dirigeants de collectivités autochtones et de représentants d'entreprises locales.

- Élaboration de mesures de gestion d'AMP recommandées dans deux paysages marins en vue d'en tenir compte dans la mise à jour des plans de gestion et d'exploitation de ces AMP.
- ***Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue l'entité la plus efficace pour mettre en œuvre le projet compte tenu des éléments énumérés ci-dessous?***

Ce projet s'appuie sur les travaux passés et en cours de la CCE, tout en les complétant, compte tenu de l'orientation de ses activités sur la viabilité des écosystèmes marins et des nouvelles données scientifiques sur le carbone bleu. Il permet aussi de renforcer les connaissances des trois pays sur la manière d'améliorer la gestion des AMP en fonction des changements climatiques. Ces travaux concertés offrent aux trois pays la possibilité de collaborer à la mise sur pied et à l'exécution d'activités dans les paysages marins tenant compte du climat et qui auraient un caractère disparate sans cette concertation. En outre, la CCE est tout à fait en mesure de soutenir les Parties afin qu'elles atteignent leur but consistant à préserver la résilience des paysages marins, des écosystèmes et des collectivités dans toute l'Amérique du Nord.

- ***Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.***

Le projet sera mis en œuvre dans le cadre du Plan opérationnel pour 2015 et 2016, et à son achèvement, ses résultats serviront de modèle pour multiplier les partenariats trilatéraux destinés à améliorer la conservation à l'échelle locale et dans le réseau d'AMP, tout en améliorant les moyens de subsistance des collectivités et en renforçant la résilience sociale et écologique dans les paysages marins. Par ailleurs, la planification dans les paysages terrestres et marins tirera parti de l'expansion des réseaux d'AMP et de l'amélioration de la connectivité écologique.

- ***Les responsables du projet ont-ils défini assez clairement les éléments énumérés ci-dessous?***
  - ***Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux.***

Le projet sera lié aux projets en cours de la CCE relatifs au carbone bleu ainsi qu'à un précédent projet exécuté en 2011 et 2012, intitulé *Participation des collectivités à la conservation de la biodiversité marine grâce au Réseau nord-américain d'aires marines protégées*, lequel a donné lieu à l'élaboration de lignes directrices scientifiques et à des activités de planification en vue de constituer des réseaux d'AMP résilients aux changements climatiques. Les lignes directrices serviront à éclairer certaines des activités envisagées dans les paysages marins. En outre, le projet tient compte des discussions tenues lors de la réunion que le CCPM a organisée les 6 et 7 novembre 2014 à Arlington, en Virginie, intitulée *Les côtes de l'Amérique du Nord face aux changements climatiques*, ainsi que des recommandations qui en ont découlé.

- ***Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet.***

Le projet vise aussi à établir des partenariats de parcs marins qui renforceront les capacités des gestionnaires d'AMP, notamment grâce à la tenue d'ateliers et à l'échange d'informations.

- ***Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux.***

Les principaux intervenants dans chaque paysage marin choisi participeront au projet, dont des dirigeants de collectivités autochtones, des organisateurs de voyages récréatifs dans la nature, des pêcheurs, des organisateurs d'activités sportives à caractère commercial, des plaisanciers et des kayakistes.

Marlow Pellat – parcs et aires protégées, Parcs Canada

Lauren Wenzel – directrice par intérim, National Marine Protected Areas Center, NOAA

Mariana Bellot Rojas – directrice générale, développement institutionnel et promotion, Conanp

Ivana Fernández Stohanzlova – coopération internationale, Conanp

Laura Martinez Martínez Pepin Lehalleur – coopération internationale, Conanp

Andrew John Rhodes Espinoza – stratégies relatives aux changements climatiques, Conanp

Valeria Arlette García Lara – stratégies relatives aux changements climatiques, Conanp

Directeurs régionaux et directeurs d'AMP chargés des parcs marins (emplacements pilotes)